

Code RS 5060-

Certificateur: CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE -

Date d'échéance de l'enregistrement: 27/01/2025

- Attestation
- Vérification des connaissances théoriques et validation des compétences pratiques.
- Délivrance des **CACES® cat. 5** ou proposition, en cas d'échec, d'un complément de formation en vue d'obtenir le CACES®

Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émergement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

Nombres de personnes formées en 2023 : 577 personnes

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3

Boulogne - 03 21 87 79 06
Cambrai - 03 27 70 34 23
Hénin-Beaumont - 03 21 20 40 31
St-Omer - 03 21 87 79 06

Béthune - 03 21 20 40 31
Dunkerque - 03 28 59 32 90
Lille - 03 20 94 76 73
Valenciennes - 03 27 45 24 15

Calais - 03 21 87 79 06
Étaples - 0654769800
Maubeuge - 03 27 53 14 00